



Contrat de location avec skipper

Entre les soussignés :

Kidour Croisière – 5 rue des chênes – 29140 Rosporden
Tel : 06 62 74 14 62

et

Monsieur, Madame,

Adresse:

Téléphone :

Email :

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le loueur frète au locataire le bateau 'RHUYS'

du type FIRST 33.7 (Bénéteau) armé en catégorie hauturière pour ____ personnes (dont le skipper)

du _____ à _____ heures

au _____ à _____ heures au plus tard.

mis à disposition au port de Port-la-forêt, restitution au port de Port-la-forêt ;

au prix total de _____ Euro

qui est payé comme suit :

- l'acompte de 33 % est payable à la signature du présent contrat

soit _____Euro,

- le solde du prix de la location, soit _____Euro, payable au plus tard le jour de l'embarquement

Fait en ____ exemplaire(s), à

le

Le locataire,

Le loueur,



Conditions générales de location

Pour embarquer, il faut :

Savoir nager.

Etre médicalement apte à pratiquer la navigation.

Une autorisation parentale pour les mineurs ainsi qu'un certificat de natation, et si besoin, une autorisation de sortie du territoire.

Réservations :

Votre inscription n'est effective qu'à réception de ce bulletin, accompagné du versement d'un acompte de 33% du montant de la location. Le règlement du solde devra être fait au plus tard le jour de l'embarquement.

Le prix de la location comprend : le bateau et son armement, un skipper PPV, l'hébergement à bord, et l'assurance.

Une caisse de bord devra être créée par les locataires, pour couvrir leurs frais d'avitaillement, ceux du skipper, ainsi que les frais de port et gasoil.

Pour la participation aux régates, une licence FFV à jour, est obligatoire.

Désistement :

En cas de désistement, les sommes déjà versées ne sont pas remboursées.

Tout départ en cours de location ne donne droit à aucun remboursement, mais vous pouvez éventuellement trouver un remplaçant.

Si par suite d'avarie ou autre raison de force majeure, la location ne pouvait avoir lieu, vous serez intégralement remboursé, sans pour autant ouvrir droit à indemnité.

Assurances :

Multirisque, Responsabilité civile, et individuelle accident

Vos affaires personnelles ne sont pas couvertes par mon assurance.

En cas de non respect du matériel (voiles, accastillage, aménagements intérieurs, matériel électronique, etc.), ou la perte de matériel (jumelles, manivelles, compas, gaffe, etc.), le remplacement sera à votre charge.

Météo et sécurité :

En cas de prévisions météorologiques défavorables, le skipper peut décider de ne pas prendre la mer, ou de changer le programme de navigation prévu.

Pour tout début d'avarie constaté pendant la location, le programme peut également être modifié pour effectuer les réparations préventives s'imposant.

Cela ne donne droit à aucun remboursement.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de fumer à l'intérieur du bateau.

Matériel à emporter pour la navigation :

Un ciré complet, une paire de bottes, des chaussures de pont, un sac de couchage, une paire de lunettes de soleil, une casquette, de la crème solaire, et des vêtements chauds, bonnet.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location et je les accepte.

J'accepte de me conformer aux consignes de sécurité du skipper.

Je certifie sur l'honneur savoir nager et être médicalement apte à la pratique de la navigation.

(Signatures précédées du nom et prénom, de la date et de la mention : « lu et approuvé », par toutes les personnes souhaitant embarquer)